

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis.
Un an..... \$2.00
Six mois..... \$1.00
Etranger (UNION POSTALE.)
Un an..... f. 12. 50

LA VÉRITÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE

" VERITAS LIBERABIT VOS—LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES."

AVIS

Toute demande de
changement d'adresse
doit être accompagnée
de l'ancienne adresse.

Telephone : 172

J. P. Tardivel, Directeur-Propriétaire

Bureaux : Chemin Sainte-Foye pres Quebec

QUEREC

SAMEDI 9 JUIN 1894

LA RELIGION EST POUR L'ÂME

(Suite et fin.)

Ce premier bien dû à la grâce de Dieu ne suffirait point cependant pour garantir le bonheur ; car il y a tant de causes de troubles et de peines qui nous viennent du dehors. Nous avons tant d'ennemis de notre repos, tant de sujets d'anxiété ! En réalité nous craignons toujours quelque chose, ou pour nous-même, ou pour ceux que nous aimons. Contre ce mal Dieu accorde à l'âme du bon chrétien un bien des plus précieux : c'est la confiance en la bonté, en la miséricorde de Dieu.

Ce sentiment de confiance en Dieu est admirablement exprimé dans ces versets du Psaume vingt-sixième (1). " Le Seigneur est une lumière, il est mon salut : qui pourrais-je craindre ? Le Seigneur est le protecteur de cette vie : qui est-ce qui pourrait me faire trembler ? Si des armées se massent contre moi, mon cœur ne battra point d'émotion. Si le combat se donne, si je suis attaqué, c'est en cela même que j'espérerai. " Dieu est avec nous si nous lui sommes fidèles. Avec nous, la bénédiction de la sainte Vierge ; avec nous, le grade des saints Anges. Et nous avons encore au fond du cœur une autre joie, c'est la confiance que tout arrive pour notre bien, que, finalement, tous les événements tournent à notre plus grand bien. Le Saint-Esprit nous l'assure expressément dans une des lettres de l'Apôtre saint Paul aux fidèles (2).

Cependant, indépendamment des accidents, qui sont toujours possibles en cette vie, il ya toujours devant nous deux sujets d'inquiétude et de terreur. L'âme est attristée par la pensée qu'il faudra quitter cette vie, et l'âme est effrayée en voyant que pour quitter cette vie, il faut passer par la mort. Mais le chrétien reçoit de Dieu un bien qui le met à l'abri de ces inquiétudes et de ces terreurs. Car il sait que l'âme qui a la foi en Jésus-Christ notre Sauveur, et qui veut observer ses commandements, " passera de la mort à la vie (3) " lorsqu'elle quittera ce monde. Ce sont les propres paroles de Notre-Seigneur. Il sait, le bon chrétien, que " l'œil de l'homme n'a point vu, que son oreille n'a pas entendu, que son imagination n'a pas pu se représenter le bonheur " que Dieu a préparé pour ceux qui

" l'aiment (4). "

Ce bien souverain de l'âme chrétienne, c'est donc l'espérance de la possession du paradis ; et si l'on nous demande ce que c'est qu'un chrétien, nous pouvons répondre que c'est un homme qui " attend le moment où il va entrer au ciel pour voir, dans sa gloire, Dieu infini et notre Sauveur Jésus-Christ (5). "

Tout ce que nous venons de dire, l'auteur du livre de l'Imitation le renferme en trois mots : Il dit : " Etre sur cette terre avec Jésus, " c'est déjà un doux paradis (6). "

Tels sont les biens que la Religion procure à l'âme de chacun des chrétiens, d'abord pendant la vie présente, puis, pour la vie éternelle. C'est ainsi qu' " elle est pour l'âme, " selon l'expression de saint Augustin ; c'est ce que nous devons savoir et nous rappeler fréquemment, nous tous qui avons le bonheur de vivre dans la foi de l'Eglise.

III

Voilà qui va bien, pourra-t-on nous dire, voilà pour l'âme. Mais le corps, qu'y a-t-il pour lui dans la religion ? Et puis, la famille, la société civile, le peuple entier est-ce que la religion ne fait rien pour eux ? Est-ce qu'elle ne leur assure aucun bien ? On dit pourtant habituellement que la religion est la première des conditions pour qu'un peuple jouisse de quelque prospérité : pourquoi ne nous parlez-vous point de ce genre de biens.

Mes très chers Frères, le plus simple est que vous répondiez vous-même à cette question, et cela vous est facile.

Prenons quelques-unes des conversations que l'on tient le plus ordinairement dans ce monde.

Vous entendez dire bien souvent que tel ou tel homme que vous connaissez est souffrant, malade, que son pauvre corps est usé, brûlé au dedans. On dit aussi que telle famille a un triste aspect, que les enfants ont reçu de leurs parents, en héritage, une bien misérable constitution. Ces choses se disent tous les jours. Mais où est la cause de cet état maladif de ces hommes, de ces infirmités qu'ils ont transmises à leurs enfants et petits-enfants ? Elle est en ceci : ces pauvres gens souffrent ainsi dans leur corps, parce qu'ils ne sont pas fidèles aux promesses de leur baptême, — en un mot parce qu'ils n'ont pas les biens de l'âme.

Suivons une autre conversation. Cette famille, dit-on, avait tout ce qu'on peut souhaiter pour réussir et prospérer en ce monde ; et pourtant

voici qu'elle est à peu près ruinée, et, dans peu de temps, sa ruine sera complète. Les grands-parents que nous avons connus étaient à leur aise, étaient respectés par tout le monde : quel changement s'était opéré ! On ne fait point de cas de leurs enfants ; on ne voudrait point avoir une affaire à traiter, un contrat à passer avec eux. — Je demande quelle est la cause de ce changement, de cette chute. Est-ce parce qu'ils ont observé les commandements ? est-ce parce qu'ils ont été unis à Notre-Seigneur Jésus-Christ, qu'ils sont tombés si bas ? Evidemment, c'est tout le contraire. La ruine et le déshonneur sont venus parce qu'ils n'ont pas voulu les biens de l'âme.

Nous pouvons à présent porter nos observations sur les peuples entiers, et rechercher où sont les peuples heureux et les peuples malheureux et ce qui fait le bonheur des uns et le malheur des autres.

Nous relevons, je le suppose, chez un peuple les traits caractéristiques que voici : La population des campagnes, des montagnes comme des plaines, va toujours en diminuant, et la population des villes en augmentant. La grande, la première affaire de la plupart de ces hommes, c'est leur plaisir : ils veulent, à tout prix, par tous les moyens, satisfaire toutes leurs passions. Ce qui peut exciter les passions les plus dangereuses est toléré, et même protégé dans cette nation par les pouvoirs publics. Aussi y trouve-t-on beaucoup de malheureux que l'on appelle des désespérés : ils se tuent, et souvent après avoir commis un meurtre sur un parent, un étranger. Les jeunes gens courent au suicide si le plaisir leur manque ; les enfants se suicident parce qu'ils ont éprouvé une contrariété, enduré une privation.

Le peuple chez lequel se rencontrent toutes ces causes de souffrances n'est pas un peuple heureux et ne peut pas l'être. Tout le monde en est convaincu ; et ce qui le prouve, c'est que l'on cherche de tous côtés les moyens de remédier à ces maux. On dit qu'il y a des lois à changer, qu'il faut organiser d'une autre manière la vie publique. Cela peut être très vrai ; beaucoup de lois, d'habitudes anciennes peuvent être mauvaises, et il serait très sage d'en mettre de bonnes à la place. Mais ce peuple n'arrivera au bonheur général de ses citoyens que si la très grande majorité des familles qui le composent est heureuse ; les familles ne seront heureuses que si leurs membres, pris un à un, sont heureux ; et ceux-ci ne seront heureux que s'ils ont les biens de l'âme et sont de bons chrétiens.

Je dis qu'il faut qu'ils soient de

bons et vrais chrétiens, et j'entends par ces mots " bons et vrais " des chrétiens gardant de leur mieux les commandements de Dieu et vivant selon l'esprit de l'Evangile. Cela est nécessaire à dire ; car il y a bien des hommes, bien des femmes aussi, qui se croient chrétiens, qui disent tout haut, et très souvent qu'ils vivent en chrétiens, et qui cependant sont bien loin de l'être.

Je prends un exemple.

Dieu commande aux riches de donner leur superflu à ceux qui sont dans la gêne, dans la pauvreté. Tout le monde connaît cette vérité. Mais il s'agit de savoir quand est-ce qu'un homme, ayant de la fortune, a vraiment du superflu. Les chrétiens dont je parle en ce moment, considèrent comme étant superflu l'argent dont ils ne savent que faire. Ils se trompent en cela. Ce n'est pas seulement l'argent dont ils ne savent que faire qu'ils sont obligés de donner, c'est aussi l'argent qu'ils sont accoutumés à dépenser en choses inutiles. Or, que de voyages inutiles, entrepris uniquement pour faire succéder un plaisir à un autre plaisir ! que d'objets inutiles, dans les ameublements, dans les toilettes, dans les repas ? Que de dépenses mal faites, inconsidérément, pour se passer une fantaisie d'un moment ! C'est cette argent consacré à se procurer tant de plaisir, tant de satisfactions d'amour-propre, que Dieu prescrit aux riches d'abandonner au profit, soit de ceux qui ne sont pas à leur aise, des pauvres, soit de l'intérêt public et général.

Ce devoir qu'ont les hommes riches de consacrer une certaine partie de leur fortune à venir en aide aux intérêts de leur patrie, de leur commune, et de leur paroisse, n'est pas assez connu en France. S'il y a des désastres à réparer, des routes à améliorer, des digues à élever, des montagnes à gazonner et à reboiser, on n'a qu'une idée : écrire à Paris, au Ministre, à ceux qui peuvent l'approcher et obtenir d'une façon ou d'une autre quelques subsides. Former un dossier, se ménager une protection, voilà le premier et le dernier soin d'une population qui doit faire quelque dépense exceptionnelle.

Ces habitudes sont fâcheuses. Un bon nombre de ces travaux pourraient être entrepris et exécutés par le pays lui-même, par la commune ou la paroisse, mais ce serait à la condition que les personnes jouissant de quelque aisance prendraient, à cette dépense, une part large et vraiment proportionnée à leur fortune.

Les chrétiens qui savent ce que c'est que d'être chrétien se conduisent de cette manière ; mais leur nombre doit augmenter. Et il augmentera, en effet, si l'on comprend mieux dans notre contrée et dans

(1) Premiers versets.

(2) Eptre aux Romains, ch. VIII, v. 28.

(3) Evangile selon saint Jean, ch. v, v. 24.

(4) IIe Eptre aux Corinthiens, ch. II, v. 9.

(5) Eptre à Tite, ch. II v. 13.

(6) Imitation, liv. II.

toute la France ce qu'est la religion, ce qu'elle donne, ce qu'elle promet.

Cette instruction ne peut mieux se terminer que par cette parole que Notre-Seigneur lui-même adresse à tous les hommes, de tous les temps et de tous les pays : " Cherchez d'abord le royaume de Dieu et l'accomplissement de sa loi et le reste vous sera donné par surcroît " (7). Oui cherchons d'abord les biens de l'âme, et nous-mêmes, et notre famille, et notre patrie recevrons tous les autres biens.

Nous ferons donc cette prière à Dieu pendant ce saint temps de carême : Dieu de miséricorde, Dieu qui voulez le salut de tous les hommes, Dieu qui avez accordé tant de grâces à la France et à ce pays de la Savoie, accordez-nous, accordez à tous les nôtres de comprendre que " la religion est pour l'âme ! " Cette prière, nous la ferons tous, prêtres et fidèles ; nous la ferons dans nos demeures, nous la ferons avec plus d'ardeur encore dans l'église, pendant la sainte messe, en la présence du Saint-Sacrement.

Ayons confiance ! Nous aimons à redire que la sainte Vierge est notre Mère ; nous aimons à réciter son rosaire ; nous faisons des pèlerinages à ses sanctuaires : en retour, elle nous obtiendra d'abord l'esprit de prière, la grâce de savoir prier ; puis elle priera avec nous, et nous serons exaucés.

MGR ISOARD

A propos d'enseignement

REPLIQUE A M. MAGNAN

M. J. C. Magnan, dans l'*Enseignement primaire* du 1er juin, consacre plus de dix pages à répondre à notre article du 12 mai. Il nous faudrait vingt pages pour réfuter tout ce qu'il nous dit. Nous tâcherons de nous en tenir aux points principaux.

Notre adversaire avait affirmé que notre organisation scolaire est si peu paroissiale que le curé, chef de la paroisse, ne fait pas partie, *ex officio*, du bureau scolaire. S'il veut y entrer, il faut qu'il subisse les désagréments et les graves inconvénients d'une élection par les contribuables. Voici comment M. Magnan répond :

" Si MM. les curés ne sont pas membres *ex officio* du bureau des commissaires de leurs paroisses, c'est que la plupart d'entre eux ont toujours préféré exercer leur influence sur l'école hors de la commission scolaire. Les évêques de notre province n'ont, en aucun temps, manifesté le désir que chaque curé fût de droit membre du bureau d'éducation de sa paroisse. "

Il ne s'agit pas, ici, de savoir ce que MM. les curés préfèrent, — ; nous ne croyons pas M. Magnan plus en état de le dire que nous — ; il est uniquement question de la loi, de l'organisation scolaire telle qu'elle existe. Notre contradicteur est obligé d'admettre, en somme, que ce que nous avons dit est exact, savoir que le curé, chef de la paroisse,

n'est pas même membre, de droit, du bureau scolaire de sa paroisse — encore moins en est-il le président. Dès lors nous ne voyons pas comment on peut appeler nos écoles des écoles paroissiales. Elles sont dans les paroisses, comme les beurrieres et les fromageries le sont ; mais elles ne sont pas des œuvres paroissiales. Car pour être paroissiales elles devraient avoir pour directeur le chef de la paroisse et faire partie de l'organisation paroissiale et diocésaine. Cela nous paraît tellement élémentaire que nous ne croyons pas devoir insister davantage sur ce point. Evidemment, M. Magnan et nous ne parviendrons jamais à nous entendre sur ce qui constitue une œuvre paroissiale.

Toutefois, notre contradicteur, après avoir parlé de tout autre chose, veut bien dire ce qui suit :

" Complétons la loi de manière à ce que le curé soit de droit président du bureau d'éducation de sa paroisse, si, toutefois, l'épiscopat y consent. "

Voilà qui est parfait, et là-dessus nous sommes d'accord avec M. Magnan. Ce qui nous sépare, c'est que notre confrère trouve que nos écoles sont déjà paroissiales, tandis que nous soutenons qu'elles ne commenceront à l'être que lorsque la loi sera complétée de façon à faire entrer de droit dans le bureau d'éducation de chaque paroisse le chef de la paroisse.

M. Magnan fait une longue dissertation sur l'état de notre province, au point de vue scolaire, avant l'adoption de la loi de 1841 qui a introduit dans notre pays le système moderne, le système de l'*Instruction publique*, de l'éducation transformée en fonction de l'Etat. Naturellement tout allait mal alors, à ses yeux. Il dit :

" Sous la loi des écoles de fabrique, qui fut établie en 1824, loi à peu près semblable à celle que demande notre confrère, les habitants se montrèrent si peu disposés à seconder le contré en matière scolaire, que l'on comprit bien vite que, sans l'intervention de l'Etat, jamais le Bas-Canada n'arriverait à posséder un nombre suffisant d'écoles. En 1830, six ans après l'établissement de cette loi, il n'y avait que 68 écoles de fabrique en opération, quand la population du Bas-Canada était à cette époque d'au moins 250,000 âmes. "

Et il cite des extraits d'une lettre de Mgr Sinay, en 1836, stimulant le zèle de ses curés en faveur de l'œuvre de l'éducation. Puis il ajoute :

" Il y avait donc 12 ans que les écoles paroissiales avaient été établies en 1836. Cependant, à cette époque, on était encore à " démontrer l'avantage de semblables établissements ", malgré les efforts réitérés et conjoints de l'évêque et du clergé. "

Douze ans, ce n'est pas une époque bien longue dans la vie d'un peuple ! Qui nous dit que si l'on avait maintenu le système des écoles de fabrique, des écoles paroissiales jusqu'à nos jours, les évêques et les prêtres ne seraient pas venus à bout de réveiller suffisamment le zèle de nos populations ? Nous avons d'autant plus le droit de croire que le clergé aurait pu obtenir ce résultat, à la longue, qu'à l'époque dont il s'agit le Canada français passait par une violente agitation politique qui devait nécessairement préoccuper les esprits et les empêcher de s'appliquer avec soin au développement des écoles.

Du reste, les Canadiens-français n'ont pas à rougir de cette époque. Les écoles étaient sans doute moins nombreuses,

alors, par rapport à la population, qu'elles le sont aujourd'hui. Il y avait à cette époque plus d'illettrés que de nos jours, moins d'*instruction* profane ; mais il y avait infiniment plus d'hommes de caractère, plus de fierté nationale, plus de foi vive, plus de patriotisme, plus de politesse, plus de bonne éducation religieuse et domestique. En un mot, les Anciens Canadiens étaient supérieurs, sous tous les rapports, aux Canadiens modernes ; et nous ne pouvons nous empêcher de croire qu'il aurait été préférable de garder nos écoles paroissiales et de les développer, plutôt que de les abolir virtuellement, pour les remplacer par les écoles publiques modernes.

M. Magnan ne doit pas oublier qu'il a admis, dans son article du 1er mai, que l'organisation scolaire diocésaine et paroissiale est " admirable en théorie. " Jadis nous avions cette organisation en pratique. On ne lui a pas donné le temps de produire tous ses fruits, mais une organisation qui est " admirable en théorie, " surtout lorsque cette théorie est une théorie de l'Eglise, doit nécessairement donner d'excellents résultats si on l'applique dans les circonstances voulues.

Nous savons ce que M. Magnan répondra : Le changement a été fait avec le consentement de l'autorité religieuse, et dès lors il n'y a plus rien à dire.

Il nous apprend dans son article du 1er juin, que la loi de 1841 fut " saluée avec bonheur " par Mgr l'évêque de Québec. C'est possible. Mais l'histoire impartiale a le droit et même le devoir de se demander si les événements ont justifié le bonheur de l'évêque ! Toute la question est là.

Or cette loi qui causa le bonheur de l'évêque de Québec, il y a plus d'un demi-siècle, a-t-elle porté remède à l'état de choses qui, d'après M. Magnan, existait avant 1841 ? Evidemment non, puisque M. Magnan lui-même ne cesse de déplorer les maigres résultats de nos écoles. C'est à propos de ces plaintes que la discussion a commencé. Vers la fin de son dernier article il s'écrie encore :

" Que l'on veuille bien remarquer qu'en déplorant le peu de résultats que donne nos écoles primaires, je n'ai nullement accusé la loi d'éducation d'en être la cause, mais bien l'esprit public. En appliquant sérieusement le système scolaire que nous possédons, nous pourrions arriver à des résultats magnifiques. Tant que nous bâtirons des écoles basses, étroites et d'aspect repoussant, que l'on n'aura pas le cœur de payer raisonnablement ceux qui entrent dans l'enseignement par vocation, que les enfants seront entassés dans des salles de classes de bien trop petites dimensions, que le personnel enseignant se renouvellera tous les trois ou quatre ans, ce qui ne cessera que le jour où une carrière enseignante sera définitivement créée, aussi longtemps qu'un tel état de chose durera, aucun système d'éducation ne fera merveille ici. Voilà pour quoi, j'ai reproché si amèrement à mes compatriotes, qui jouissent d'une liberté pleine et entière en matière scolaire, de rester indifférents quand il s'agit des choses de l'éducation et de l'instruction. "

Parce que le système des écoles paroissiales n'avait pas donné des résultats satisfaisants au bout de douze ans, à une époque de troubles civils et d'agitation politique, M. Magnan trouve que l'on a bien fait de le mettre de côté. Le système actuel fonctionne depuis un demi-siècle, et depuis un quart de siècle au milieu d'une paix profonde ; ce-

pendant notre contradicteur ne veut pas le tenir responsable du peu de résultats qu'il déplore ! Pourquoi cette rigueur excessive à l'égard du système des écoles paroissiales ? Pourquoi cette complaisance également excessive à l'endroit du système moderne ? Est-ce là juger les événements et les institutions avec impartialité ?

Admettons pour un instant que le système moderne ne soit pas la cause du mal ; au moins faut-il reconnaître qu'il n'a pas guéri le mal. C'est pourquoi nous prétendons que la logique veut qu'on fasse l'essai d'un autre système, du système diocésain et paroissial.

Car M. Magnan a beau dire et beau faire, c'est le système diocésain et paroissial qui est le système que l'Eglise nous propose comme modèle. Nous l'avons prouvé surabondamment, au cours de notre dernier article, en nous appuyant sur la constitution apostolique du 8 mai 1881.

C'est dans les constitutions pontificales, les encycliques et les décrets des saints conciles qu'il faut chercher la vraie doctrine de l'Eglise ; non dans les discours de celui-ci ou de celui-là, quelque respectables que puissent être ces personnages.

Or M. Magnan a trouvé plus commode d'ignorer entièrement cette constitution de Léon XIII qui est le fondement, la base même sur laquelle repose toute notre argumentation.

Quand M. Magnan se décidera-t-il à mettre sous les yeux de ses lecteurs les passages de cette constitution qui se rapportent au caractère que doit avoir l'école primaire ?

Cette constitution est parfaitement claire. Elle dit expressément que " l'éducation des enfants ainsi entendue — l'éducation chrétienne — doit être du nombre des devoirs imposés à l'Evêque et que les écoles en question — les écoles du peuple — comptent parmi les œuvres dont la direction appartient à l'administration diocésaine. "

M. Magnan n'a qu'à citer cela pour régler la question. Nulle part il ne trouvera dans les enseignements de Léon XIII un mot qui reconnaisse à l'Etat un autre droit en matière scolaire que le droit de protéger l'école, de prêter main forte à l'Eglise et aux parents dans l'œuvre de l'éducation.

Notre confrère ne peut comprendre qu'on reconnaisse à l'Etat le droit de soutenir, de protéger l'école, tout en lui disant que sa place n'est pas dans l'école, mais à côté de l'école. Pourtant c'est bien simple. L'Etat a le devoir de protéger l'Eglise et la famille. Mais cela ne lui donne pas le droit de pénétrer dans le sanctuaire, de s'installer au foyer domestique. L'école n'étant, en droit, que le " vestibule du temple " et le " prolongement de la famille ", le même raisonnement s'y applique parfaitement.

Un dernier mot. M. Magnan, dans les efforts qu'il fait pour prouver que notre système scolaire est plutôt municipal que provincial, nous reproche d'avoir mal cité les statuts. Nous avons reproduit les dispositions de la loi que nous avons invoquées, d'après le Code de l'Instruction publique préparé par M. Paul de Casz. Cet ouvrage doit être très exact. Nous ne prétendons pas avoir tout cité, mais nous n'admettons pas qu'on puisse nous accuser n'avoir attribué à l'autorité provinciale le moindre pouvoir que la loi ne lui accorde pas en réalité.

(7) Evangile selon saint Mathieu, ch VI, v.33.

M. Magnan ne doit pas oublier que le Conseil de l'Instruction publique fait partie du pouvoir provincial, du pouvoir civil. C'est une institution créée par l'Etat et que l'Etat peut défaire demain. Sans doute, les évêques y siègent aujourd'hui, mais c'est en vertu d'une loi civile. Un "amendement" de deux lignes, de deux mots, voté par la législature, peut leur fermer la porte de ce Conseil qui, c'est puéril de le nier, possède, avec le Surintendant, le contrôle pour ainsi dire absolu sur toutes les écoles de la province.

Les évêques siégeant au Conseil de l'Instruction publique avec un nombre égal de laïques et présidés par un laïque, sont toujours des évêques et ont droit au respect; mais, enfin, ils n'y siègent pas en évêques, ils n'y exercent pas leur autorité épiscopale. Quand le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique parle, ce n'est pas l'Eglise qui parle, mais un corps très respectable, si l'on veut, mais de création civile. Les lignes suivantes de M. Magnan sont donc tout à fait à côté de la question :

"J'oubliais " le choix des livres qui est également limité par la loi. " Notre confrère n'admet-il pas que le choix des livres appartient de droit aux parents, mais à la condition que ces derniers se laissent guider par l'Eglise, en cette matière, dans la mesure nécessaire. Or, ici, les livres de classes sont d'abord soumis à un comité catholique où tous les évêques siègent de droit, et où ils exercent une influence prépondérante. Le gouvernement dit aux municipalités : " Si vous voulez avoir une part des sommes que la législature vote tous les ans pour l'encouragement de l'éducation, il vous faut choisir parmi les livres catholiques approuvés par le comité catholique du conseil de l'Instruction publique. " Elles sont libres, cependant, de ne pas accepter cette offre. "

Oui, les parents doivent se laisser guider dans le choix des livres par l'Eglise. Mais le comité catholique n'est pas l'Eglise. Les Evêques, confirmés par Pierre, agissant comme évêques dans leurs diocèses respectifs, ou réunis en concile, constituent l'Eglise enseignante. Présidés par M. Ouhmet et votant à côté de MM. Masson et Lange-lier, ils forment partie d'un corps civil. Aujourd'hui, ce conseil de l'Instruction publique, par sa composition, sans être l'Eglise, inspire de la confiance aux parents. Demain, il peut être composé tout autrement et devenir entre les mains du gouvernement un instrument d'odieuse persécution.

Il faut penser au lendemain. Pendant quelques années l'ingérance de l'Etat dans les questions scolaires n'a pas eu de trop graves inconvénients au Manitoba. Mais le faux principe était posé et accepté, le faux principe que l'organisation scolaire est une fonction politique. Voyez les résultats ! Eh bien ! le même faux principe produira infailliblement les mêmes désastres dans la province de Québec. M. Magnan ne mourra pas sans le voir, selon les probabilités humaines ; et selon les mêmes probabilités nous, qui sommes cependant plus âgé que notre contradicteur, serons témoin du même spectacle qui, tout en nous donnant raison contre lui, nous affligera autant que lui.

— On signale une inondation désastreuse dans la Colombie anglaise. Les pertes de propriété sont énormes et il y a aussi de nombreuses pertes de vie. Le chemin de fer du Pacifique a éprouvé des dégâts considérables.

MGR CLEARY ET LES ELECTIONS

Mgr Cleary, archevêque de Kingston, vient de publier une lettre sur les élections provinciales d'Ontario. En voici les principaux passages dont nous empruntons la traduction au *Courrier du Canada*, de samedi dernier :

"Nous sommes loyaux à la reine et à la Constitution ; nous sommes des citoyens aimant la paix ; nous désirons vivre en paix et en harmonie avec nos concitoyens. C'est une honte pour Ontario, une honte pour la civilisation qu'un ramassis d'hommes formant une société secrète conspirant contre la minorité catholique tous les quatre ans, et à l'heure présente important de la république voisine une organisation imâm, anti-chrétienne et anti-sociale, pour s'allier à elle dans l'attaque de nos droits religieux les plus chers de notre tranquillité comme citoyens. C'est propre à détruire le bon ordre et les bonnes dispositions qui règnent parmi la population d'Ontario.

Cette nouvelle combinaison tend à faire de notre belle province un pandémonium. Nous sommes fortement confiants que la majorité protestante n'encouragera en rien cet attentat contre la société. Nous croyons que les conservateurs respectables, maintenant comme il y a quatre ans, combattront l'effort que l'on fait pour disgracier les conservateurs aux yeux du public en traînant le drabeigotier anti-chrétienne et de l'intolérance.

Le vrai conservatisme répudie la persécution d'aucune classe de la société à cause de sa croyance et de ses pratiques religieuses. Il a un grand respect de la conscience, et la regarde comme sacrée.

Les vrais conservateurs doivent être les amis des catholiques, et nous savons que, généralement parlant, ils le sont, et ont souvent donné la preuve de leurs bonnes dispositions et de leur haute considération envers les catholiques de cette province, de même que dans tout le Dominion. C'est un pseudo-conservatisme qui professe des lèvres le respect des croyances religieuses, mais qui, par une réserve mentale à peine déguisée, fait une exception pour la croyance catholique, et au même instant, demande une législation pénale et l'imposition de lourdes taxes sous la forme d'un double impôt scolaire contre tous les parents catholiques de la province qui osent observer les premiers préceptes de leur religion en donnant à leurs enfants une éducation chrétienne.

"Le très mauvais langage du chef de l'opposition ; l'alliance ouverte entre son parti et la honteuse organisation connue sous le nom de la P. P. A. ; le vote que lui-même (M. Meredith) et tout son parti ont donné, avec simplement une exception, en faveur du bill McCallum qui proposait l'abolition complète de notre droit constitutionnel de donner une éducation chrétienne à nos petits enfants, sont entièrement en contradiction directe avec les principes du conservatisme. Pourquoi les élections politiques ne se font-elles pas sur le terrain purement politique ? Pourquoi cette Province est-elle périodiquement troublée et les voisins sont-ils forcés de se quereller les uns avec les autres en faisant la campagne au cri de "no popery", comme dans les élections de 1886 et de 1890 ? Pourquoi, je le répète, le conservatisme respectable serait-il jeté dans le discrédit et les vrais conservateurs d'Ontario sujets à reproche, en tolérant l'hypocrisie d'un aventurier affamé qui emploie le mot "conservateur" comme un masque pour tromper l'ignorant et persécuter ses compatriotes catholiques."

De toute évidence, l'archevêque de Kingston n'est pas animé par l'esprit de peur !

Comme on le voit, Mgr Cleary s'en prend, non au parti conservateur haut-canadien tout entier, mais à ce qu'il

croit être la faction Meredith.

Le *Courrier du Canada* fait suivre la lettre de l'archevêque de Kingston des observations suivantes :

"Nous croyons que Mgr l'archevêque de Kingston donne la note juste. Le mot *pseudo-conservatisme* est très heureux. Oui, M. Meredith en prenant l'attitude qu'il a prise sur la question scolaire, répudie la tradition conservatrice. C'est avec l'aide et le puissant concours de Sir John Macdonald et des conservateurs haut-canadiens que la loi des écoles séparées a été adoptée en 1863. Les conservateurs à cette époque étaient les fidèles alliés des catholiques."

Il est possible que M. Meredith répudie la tradition conservatrice en attaquant les écoles catholiques comme il le fait. Nous n'entendons pas entreprendre une discussion sur cet aspect purement historique de la question. Mais ce qui nous paraît avéré, c'est que, si M. Meredith répudie la tradition conservatrice, le parti conservateur haut-canadien tout entier la répudie avec lui.

Par parti conservateur, nous entendons les chefs, l'état-major, les *leaders*, les journaux.

Nous ne croyons pas que l'on puisse nous indiquer un seul conservateur tant soit peu marquant, en dehors de la province de Québec, qui ait dénoncé le *pseudo-conservatisme* de M. Meredith, un seul qui se propose de le combattre.

Et même dans la province de Québec, M. le directeur du *Courrier du Canada* doit voir, comme nous, plus d'un conservateur marquant, soit dans la presse, soit ailleurs, qui cache mal ses sympathies pour le chef de l'opposition ontarienne et son désir de voir M. Mowat vaincu !

L'*Empire*, de Toronto, l'organe en chef du parti conservateur, loin de dire, comme l'honorable M. Chapais, que l'archevêque de Kingston donne la note juste, gourmande de son mieux le vaillant prélat. Il dit, entre autres choses, que le "coup de clairon parti de Kingston est grandement déplorable dans l'intérêt de la paix". Puis, que "la témérité de l'archevêque l'a emporté sur son jugement". Enfin, il termine ainsi son article :

"L'insulte lancée contre M. Meredith ne lui fera pas de mal ; au contraire elle engagera à se rallier autour de lui des milliers qui sans cela auraient pu se tenir à l'écart. Cette insulte sera déplorée par les catholiques ; et, d'un bout à l'autre de la province, elle fera bouillir d'indignation le sang des protestants, même de ceux qui ne sont pas les partisans politiques de M. Meredith, mais qui connaissent sa réputation d'homme intègre et honorable ; et il y a lieu de craindre qu'elle ne contribue beaucoup à fomenter la guerre religieuse que Sa Grandeur condamne. Nous regrettons sincèrement qu'un tel incident se soit produit, et nous espérons que des esprits pondérés et calmes seront en état de détourner de nous les conséquences qui pourraient en résulter."

Voilà le langage de l'*Empire*. Comme on le voit, il n'est nullement semblable à celui du *Courrier du Canada* ! Et en tenant ce langage hostile à Mgr Cleary, nous avons lieu de le supposer, l'organe en chef du parti conservateur se fait le fidèle interprète des sentiments qui animent la masse des conservateurs ontariens. S'il n'en est pas ainsi, on voudra bien, sans doute, nous montrer une répudiation quelconque de cette attitude de l'*Empire* par le parti conservateur, par des chefs et des journaux autorisés à parler en son nom.

"Nous croyons donc que Mgr Cleary et le *Courrier du Canada* se font singulièrement illusion en ne voyant en M. Meredith que le représentant d'un *pseudo-conservatisme*, que le chef d'une faction.

Comme nous l'avons dit plus haut, M. Meredith répudie *peut-être* les traditions du parti conservateur haut-canadien d'autrefois — c'est un point discutable — ; mais il a certainement derrière lui les chefs et les journalistes du parti tory d'aujourd'hui dans la campagne perfide qu'il a entreprise contre les écoles catholiques.

Nous avons là une nouvelle preuve qu'il est grand temps que les conservateurs de la province de Québec rompent hardiment avec les tories d'Ontario.

L'ESPRIT DE PEUR

Nous lisons dans le *Progrès de l'Est*, de Sherbrooke, à la date du 31 mai :

"L'un de nos confrères cite des chiffres à l'appui de la thèse qu'il soutient en faveur de la diplomatie et de la prudence dans le règlement de la question scolaire. Il dit :

"A ceux qui brûlent de tant d'impatience, qui seraient même tout disposés à lancer les paillers dans une lutte religieuse, nous conseillons de consulter un peu les chiffres du dernier recensement. Ils y verront que sur une population totale de 4,832,679 âmes que constituent le Canada, les catholiques ne figurent que pour 1,990,465 âmes."

"Ce fait seul devrait suffire pour faire croire à la nécessité de la prudence et à l'utilité de la diplomatie."

"Cet argument devra avoir peu d'influence sur des hommes de cœur imbus de l'idée qu'il se commet une grande injustice. Du reste, le chiffre de la minorité est assez imposant pour donner du courage aux plus timides ; à plus forte raison, ne devrait-il pas faire reculer ceux qui ont encore dans les veines du sang des preux dont les exploits quotidiens étaient de se battre un contre dix."

Aux excellentes observations de notre confrère du *Progrès* nous ajouterons celle-ci. Ceux qui parlent tant de prudence et de diplomatie, dans un moment où c'est un peu d'élan, un peu d'énergie qu'il faut, prétendent-ils que tous les non catholiques du Canada vont s'unir contre la minorité pour l'écraser si celle-ci se borne, comme elle doit le faire, à demander le respect des *droits certains* qui lui sont clairement garantis par la constitution ?

C'est là une proposition tellement absurde, tellement énorme qu'on n'ose pas la formuler ouvertement. On se contente de l'insinuer.

Eh bien ! nous disons que la *prudence* poussée à ce point devient une grosse *imprudence*. Ce n'est, ni plus ni moins, que de la lâcheté. Et la lâcheté est une imprudence encore plus grande que la témérité. La témérité réussit parfois ; la lâcheté, jamais.

DECES

Monsieur l'abbé Michel Napoléon Bélanger, curé de Ste-Hélène de Bagot, décédé hier à Ste-Hélène, était membre de la société d'une messe, section provinciale.
B. PH. GARNEAU, Ptre,
Secrétaire.

Archevêché de Québec }
1er juin 1894. }

Monsieur l'abbé Joseph Stanislas Martel, curé des Grondines, décédé hier soir, était membre de la société d'une messe, section diocésaine ; de la caisse ecclésiastique Saint-Joseph et de la Congrégation du Petit Séminaire de Québec.

B. PH. GARNEAU, Ptre,
Secrétaire.
Archevêché de Québec }
2 juin 1894. }

LES ÉCOLES du NORD-OUEST

(Du Manitoba)

Prince Albert, Sask.,
12 mai 1894.

Monsieur le directeur,

Il est inutile, sans doute, d'écrire encore dans les journaux pour défendre l'attitude des évêques et des catholiques du Nord-Ouest qui ont demandé le désaveu de l'ordonnance des écoles de 1892, puisque, d'après les récentes déclarations du premier ministre de la Puissance, les députés seuls qui supportent le gouvernement sont censés dire la vérité et méritent d'être écoutés. Il ne sera pas dit, cependant, que pas une seule voix ne sera élevée dans le Nord-Ouest pour protester contre les déclarations ministérielles.

Sir John Thompson dit, d'après MM. Davin et McDowall, que les catholiques du Nord-Ouest ne se sont jamais plaints, et qu'ils n'avaient rien à dire contre l'ordonnance en question, avant que les prêtres et les évêques eussent jeté le cri d'alarme. Ce n'est pas correct. Il peut se faire que personne ne se soit plaint auprès des députés fédéraux, mais la raison en est bien simple.

Les catholiques savent bien que leurs représentants à Ottawa, étant protestants, ne peuvent jamais se faire une juste idée de leurs griefs réels quand il s'agit d'écoles catholiques, et que pour leur faire goûter leurs plaintes à cet égard, il leur faudrait d'abord les convertir. C'est une tâche qu'ils ont trouvée jusqu'ici au-dessus de leurs forces d'entreprendre, et qu'ils sont encore bien moins disposés aujourd'hui de faire, puisque les chefs eux-mêmes cherchent toutes sortes de subtilités pour faire semblant de ne pas comprendre, *autres habent et non audient*.

Mais si MM. Davin et McDowall n'ont pas entendu de plaintes, MM. Prince et Boucher, les deux seuls représentants catholiques que nous ayons dans le Nord-Ouest, en ont bien entendu, eux, et ils les ont fait assez ressortir à Regina. Comment des hommes publics, qui s'occupent de la question, peuvent-ils ignorer ces choses-là ?

Sir John Thompson dit aussi que le français n'est pas aboli dans les écoles. Eh bien ! voyons cela. Voici qui va le détromper complètement, s'il veut tant soit peu être persuadé.

L'ordonnance de 1892 est venue en force le premier janvier 1893 et il n'est pas inexact de dire que l'année scolaire qui commence ce jour-là était déjà bien avancée lorsque cette loi, sanctionnée le 31 décembre 1892, fut imprimée et distribuée. De fait, ce ne fut que quelques mois après que les syndics d'écoles en eurent officiellement connaissance. Cela n'empêcha pas le nouveau conseil de l'instruction publique de rejeter les cahiers d'examen faits en français en juin 1893. Voyez l'injustice criante, et qu'on ose dire encore s'il n'y a pas là sujet de plainte. Des écoles où le français était la principale langue parlée et enseignée depuis leur existence sont tout à coup tournées en écoles anglaises d'après une loi à peine connue et promulguée. Les

sujets d'examen arrivent de Regina en langue anglaise, mais les instituteurs les traduisent pour le bénéfice de leurs élèves, et ceux-ci font leur travail dans la langue qu'ils ont apprise dans leur école. Peine perdue. Le conseil de Regina, dans son compte-rendu des examens, se moque d'une manière insultante de ces élèves, de leurs maîtres et de leurs parents : " *Examination papers written in french.* " " Cahiers d'examen faits en français, " disent-ils dédaigneusement, c'est-à-dire faits contre la loi, et qu'on n'a pas même à parcourir et à juger !

Que sir John Thompson demande à Haultain les documents officiels qui concernent l'école catholique séparée de Prince-Albert, et il verra que ce que j'ai dit ci-haut est vrai en tous points.

La langue française a donc été abolie dans les écoles par l'ordonnance de 1892, et brutalement abolie, comme vous le voyez. Qu'est-ce que c'est que ce " cours élémentaire de français " qui sera toléré ? C'est sans doute pour le bénéfice des quelques écoles anglaises qui voudront se passer la fantaisie d'étudier le français. Je ne vois pas d'autre but dans cette disposition de la loi.

Je serai, en terminant, que je ne serai pas surpris si, aux prochaines élections, MM. Davin et McDowall reçoivent une rude leçon de leurs commettants catholiques à cause de leurs discours sur les écoles du Nord-Ouest.

PÈLERINAGE À NOTRE-DAME DE LOURDES

On nous prie de faire connaître à nos lecteurs le projet suivant :

Le pèlerinage canadien à Notre-Dame de Lourdes (France) partira de Montréal, par le vapeur *Vancouver* de la ligne Dominion, samedi, le 21 juillet prochain, au petit jour. On devra s'embarquer la veille, après huit heures du soir et avant minuit.

M. le chanoine Z. Racicot, primicier de la cathédrale de Montréal, est chargé de la direction spirituelle de ce pèlerinage : il est probable, aussi, que plusieurs autres membres du clergé, du Canada et des États-Unis, en feront partie.

Sauf changements ultérieurs, les dates suivantes seront, très probablement, celles des départs et arrivées et des divers séjours dans le cours de l'itinéraire :

Arrivée à Liverpool et à Londres, lundi, le 30 juillet.

Séjour de trois jours à Londres, — 31 juillet — 1er et 2 août.

Départ de Londres et arrivée à Paris, (*via* New Haven et Dieppe), vendredi, le 3 août.

Séjour de neuf jours à Paris, du 4 au 12 août.

Départ de Paris, lundi, 13 août, — arrivée à LOURDES, (*via* Tours, Orléans, Blois, Poitiers, Angoulême et Bordeaux), mardi matin, le 14 août.

Séjour de huit jours à LOURDES, du 14 au 21 août.

Départ de Lourdes et retour à Paris, mercredi, le 22 août.

Second séjour à Paris de quatre jours, du 23 au 26 août.

Départ de Paris et retour à Londres, lundi, le 27 août.

Second jour à Londres, mardi, 28 août.

De Londres à Liverpool, mercredi, 29 août.

Départ de Liverpool, par le vapeur *Labrador*, de la Ligne Dominion, jeudi, le 30 août.

Arrivée à Montréal, jeudi le 6 septembre.

La durée du pèlerinage sera, ainsi, de 48 jours, à peu près. Les pèlerins se trouveront à Lourdes pour la grande fête de l'Assomption, — pour l'arrivée probable du pèlerinage national de France, et pour la fête de saint Joachim, patron du Souverain Pontife. A Paris, ils auront l'avantage d'assister à la fête de sainte Philomène, et à celle de saint Louis, roi de France.

Le coût du trajet entier, aller et retour, en 1re classe sur mer et en 2de classe en chemin de fer, est estimé à \$140. On se procure, en Angleterre et en France, une excellente pension moyennant \$2.00 par jour. Les strictes dépenses totales du pèlerinage seraient, donc, d'environ \$200.

Le pèlerinage terminé à Lourdes, ceux qui le désireraient auraient le privilège de prolonger à volonté leur séjour en Europe et de retourner, dans le cours de huit mois, par un vapeur de la ligne Dominion, à leur choix. Comme, aussi, ceux qui le préféreraient pourraient, en s'embarquant à Liverpool, sur le *Sarnia*, six jours plus tôt, être de retour à Montréal, vers le 2 septembre.

Pour toutes autres informations s'adresser à A. J. Boucher, No 1622, rue Notre-Dame, ou à M. L. J. Rivet, au bureau de la *Croix*.

SYMPTOMES GRAVES EN ALLEMAGNE

(De la *Vérité*, de Paris.)

La crise douloureuse à laquelle la civilisation de ce siècle a voué nos races d'Europe commence à sévir durement en Allemagne.

On a constaté chez nous, depuis de longues années, une alarmante diminution de la natalité en même temps qu'un certain affaiblissement de la vigueur physique chez beaucoup de ceux qui ont la chance de naître et de vivre.

Le développement de la vie urbaine et l'abandon des campagnes, l'industrialisme et la vie d'usine des hommes, des enfants et des femmes, l'épreuve de l'armée permanente, la diminution de la morale religieuse et la pratique de l'union libre et de la libre vie, telles sont les causes dont la statistique enregistre les significatives conséquences.

Les Allemands ont eu longtemps le naïf orgueil de croire qu'ils resteraient à l'abri du fléau qui se promène partout et n'épargnera personne.

Ils se félicitaient particulièrement du grand nombre d'hommes de haute taille que fournit leur population. Ils croyaient à la supériorité physique de leur race, avec la simplicité de ceux que le succès grise et que le malheur n'a pas appris à voir juste dans leurs propres affaires.

Mais le modernisme porte déjà ses

fruits chez eux comme chez nous.

Il y a quelques semaines, il a fallu abaisser le minimum de la taille pour les conscrits : désormais on prendra les hommes d'un mètre 54, absolument comme en France.

Aujourd'hui on constate un redoutable accroissement des hommes impropres au service en raison d'insuffisance ou d'incapacité physique. Ce nombre s'est élevé d'un pour mille.

En réalité l'Allemagne nous suit à peu d'années de distance. Les fléaux politiques, intellectuels, sociaux et moraux qui désolent notre pays, sont parvenus relativement tard chez nos voisins. Mais ils ont fini par s'abattre sur eux. Environ vingt ans après l'entrée définitive de la vieille Allemagne dans la civilisation moderne instituée par la Prusse, les signes avant-coureurs de la décadence apparaissent. L'avenir qu'ils annoncent ne se fera pas attendre longtemps.

ACH. P.

LE CAMELEON-BIJOU

(Du *Naturaliste canadien*.)

— " Ah ! Ciel ! Quelle horreur !... Cette bête sur votre épaule, mademoiselle ! Ah ! je vais m'évanouir..... "

— De grâce, chère madame, reprenez vos esprits. Qu'y a-t-il donc ? Avez-vous peur de ce joli animal que voici ? C'est la première fois que vous en voyez ? En effet, cela ne fait que d'arriver, mais, dans quelques jours, ce sera très porté.

— Comment, ce sera porté ?

— Mais oui, madame ! Ces messieurs les fixent à leur cravate ou sur leur chapeau, à l'aide du petit collier et de la chaînette que vous voyez ; nous, nous nous les attachons au corsage ou sur la chevelure, et c'est d'un gracieux, oh ! Les journaux en ont bien parlé, et ça va être la mode.

— Dites donc, ma chère, comment est-ce que cela s'appelle ?

— C'est un caméléon, madame.

— Et croyez-vous que je pourrais m'en procurer un quelque part ?

— Il est bien tard. Hier soir, ils étaient presque tous vendus.

— Ah ! quel malheur, si je ne puis en avoir ! "

Nous n'avons pas assisté au dialogue ; mais il a dû se tenir plus d'une fois, en ces derniers mois, si les journaux de nous ont pas trompés. C'est à Chicago, parait-il, que la mode a commencé en Amérique, et la vente des caméléons y aurait été considérable durant l'Exposition, pour se continuer ensuite en d'autres villes des États-Unis et du Canada. Mais, en plusieurs endroits des E-U, on a fait cesser ce commerce. A Montréal même, en février dernier la " Société protectrice des animaux " a demandé l'arrestation des marchands de caméléons, en soutenant que ces reptiles sont des animaux domestiques. Le tribunal, après étude de la question, s'est refusé à les considérer, comme tels et a renvoyé l'action. Il ne suffit pas, en effet, pour avoir rang d'animal domestique, de figurer très occasionnellement, au cou de ces messieurs ou de ces dames ! Si la magistrature s'était méprise au point de l'admettre, croyez-vous que les souris et les mou-

ches, par exemple, qui habitent constamment nos demeures, ne se seraient pas prévalués de ce précédent pour intenter force procès aux chats et aux ménagères, leurs ennemis déclarés? En outre, nous ne voyons pas bien quelle plus grande barbarie il y a à mettre une chaîne d'or au cou d'un caméléon, qu'une chaîne de fer au cou d'un chien.—Mais on les porte sur soi comme ornement...

—La grande cruauté! Si les pauvres chats n'étaient jamais soumis à pires traitements ils auraient la vie douce?

Donc, tout ce qu'il y a à dire de cette mode de porter des caméléons vivants, c'est qu'elle est plus ou moins ridicule. Ce n'est pas, du reste, le seul exemple qu'il y ait de ses procédés de décoration. Dans l'Amérique du Sud, dit-on, les dames ornent leur toilette de soirée de ces beaux insectes lucifères que l'on trouve dans ces riches climats.

Par exemple, ce qui ne manque pas d'être original, c'est de voir les dames se familiariser à tel point avec des reptiles, elles que la simple annonce d'une souris errant dans les environs, ou la rencontre d'une jolie chenille verte sur une feuille de chou, remplit d'une alarme folle ou d'une indicible horreur.

—Voilà bien les contradictions de la vie, et d'autre part l'influence de la mode.

Or, nous sommes devenu dernièrement, par aventure, possesseur de l'un de ces caméléons, dont nous ne nous proposons certes point d'ornementer notre costume, mais qui, par contre, nous offre un intéressant sujet d'étude.

Le premier résultat de nos observations, c'est que ce caméléon n'en est pas un! C'est déjà une grave affaire. Nous avons commencé à douter en lisant ces mots imprimés sur la boîte dans laquelle on les livre à l'acheteur; LIVE CHAMELONS! FROM FLORIDA CURIO CO. Il est bien connu, en effet, que ces reptiles ne se rencontrent qu'en Afrique et dans l'Inde et dans quelques parties de l'Espagne.

Mais il y a encore bien d'autres raisons qui démontrent la supercherie. Que l'on compare seulement ces prétendus caméléons avec la gravure que nous donnons ci-contre de l'une des espèces du vrai caméléon, et l'on verra que la ressemblance est loin d'être frappante. Grosse tête, occiput relevé en pyramide, dos à forme comme tranchante, queue volubile, chacun des deux faisceaux de doigts réunis par une membrane qui va jusqu'aux ongles, poumon d'un très fort volume et qui permet à l'animal de se gonfler d'air à volonté, mouvements de grande lenteur; langue d'une longueur considérable: voilà les principaux caractères de caméléon. Or le reptile dont il a tant été question sur les journaux, dans ces derniers temps, n'a aucun de ces caractères. Il est d'une apparence tout à fait élégante et gracieuse, au lieu d'être le laid personnage qui représente notre gravure, et qui n'est pourtant pas aussi disgracié sous ce rapport que d'autres espèces caméléoniennes. Tout ce que notre reptile a de commun avec le caméléon véritable, c'est d'appartenir, lui aussi à l'Ordre des SAURIENS.

Nous avons d'abord pensé que le petit animal était de la famille des *Lacertiens*, et n'était autre qu'un "Lézard" (qu'il ne faut pas confondre avec les salamandres de notre pays que l'on désigne à tort par ce nom de lézard). Mais sa langue peu extensible et non divisée en deux filets nous a empêché de le ranger dans cette famille, et nous croyons ne pas nous tromper en disant qu'il appartient à celle des IGUANIENS; la forme particulière de ses doigts nous le fait rapporter au genre *Anolis*. Le manque d'ouvrages sur la faune américaine ne nous permet par de reconnaître à quelle espèce d'*Anolis* nous avons affaire.

Plusieurs espèces d'*Anolis*, comme cela se voit aussi chez les représentants d'autres familles de Sauriens, n'ont pas moins que le caméléon la faculté de faire varier la couleur de leur peau. Celui que nous possédons est actuellement d'un beau vert tendre; le ventre est blanchâtre; sur le dos, une ligne longitudinale violette. La première nuit, nous l'avons laissé dans la boîte de carton bleu-foncé dans laquelle le marchand les livre aux acheteurs; et le lendemain matin, le reptile était devenu brun. Nous le transportâmes alors sur des plantes de fenêtre; il y passa plus d'une heure sans varier de coloration, excepté une ou deux petites taches vertes que l'on voyait au bout de ce temps. Mais, étant revenu le voir, une dizaine de minutes après, nous fûmes surpris de le trouver devenu tout vert. Nous avons voulu renouveler l'expérience, mais sans succès: après une nouvelle nuit passée dans la même boîte, notre hôte conservait sa coloration verte ordinaire (1). Un autre jour, nous l'avons maintenu, durant six heures, sur une surface d'un rouge très vif: mais cela ne l'a pas amené à rougir le moins du monde (ce qui prouve, suivant le point de vue où l'on se place, ou bien qu'il est d'une effronterie consommée, ou que ses convictions conservatrices sont d'une rare solidité).

Ces expériences suffisent pour démontrer la fausseté de la croyance vulgaire que ces animaux prennent la couleur des objets qui les entourent. On admet plutôt aujourd'hui que ces changements de coloration sont dus aux passions de crainte, de colère, etc., qu'éprouve le reptile. C'était aussi l'avis de Buffon. Et, si l'on veut savoir comment se produisent ces variations, il faut n'y voir que le jeu du pigment (matière colorante de la peau): suivant que cette substance rentre complètement dans le derme, ou se montre, en tout ou en partie, à la surface de cette couche de la peau et paraît alors entre elle et l'épiderme, la peau devient colorée de telle ou telle nuance.

Les frais de pension de notre *Anolis* sont modiques: il boit chaque jour une ou deux gouttes d'eau, et

(1) Dans l'avant-dernière nuit avant le tirage de notre journal, nous avons fait l'intéressante observation que voici: à 9½ hrs, dans l'obscurité, le reptile, qui dormait sur l'héliotrope où il se plait à demeurer, était de couleur brune; à minuit, la lampe éclairant depuis plus de deux heures, il avait repris sa couleur verte ordinaire, qu'il a conservée pendant la nuit suivante.

prend quelques petits grains de poudre de sucre, ce que même il ne fait pas tous les jours. On aurait tort de s'alarmer à la vue de ces dépenses: il n'y a pas de quoi mettre en péril l'existence du *Naturaliste*.

Sons et couleurs inconnus

(Du Cosmos).

Notre oreille perçoit les sons seulement lorsque le nombre de leurs vibrations est compris entre 32 et 3600 par seconde. Notre rétine n'est sensible qu'aux rayons dont les vibrations sont comprises entre 450 trillions et 700 trillions par seconde.

Est-ce à dire qu'en dehors de ces limites il n'existe plus ni son ni lumière? Non, mais simplement que nos organes sont trop imparfaits pour nous les dévoiler.

Lorsqu'on réfléchit à cette imperfection manifeste de notre machine humaine, à ces sens absolument restreints que nous possédons, on ne peut s'empêcher de penser qu'à côté, tout autour de nous peut être, des phénomènes nombreux se produisent sans que nous en ayons conscience.

Nous qui sommes si fiers de notre science et de nos connaissances, il faut cependant bien reconnaître que nous n'avons pas la connaissance absolue des choses qui nous environnent, mais seulement la connaissance du rapport de ces choses avec nos sens.

Le mal que peut faire un roman

(De la Croix, de Paris).

Nous connaissons un jeune homme de 14 ans que des romans ont excité à quitter le domicile paternel pour parvenir à la célébrité; voici aujourd'hui deux enfants que les romans conduisent au suicide. Un petit garçon de 8 ans et une petite fille de 11 ans se sont jetés dans le Danube, à Vienne. Leur mère, veuve d'un inspecteur de la Sûreté, a dit que ses enfants lui avait adressé deux lettres lui expliquant que les bulletins scolaires étant mauvais, ils se donnaient la mort pour ne pas être grondés. "Mais, ajoute la mère, ce sont les romans que lisait ma petite qui sont cause de ce suicide, c'est-elle qui a poussé à l'imiter son frère cadet sur qui elle exerçait un pouvoir absolu. Du reste, depuis qu'elle lisait je ne pouvais la conduire."

LES NOUVEAUX CARDINAUX

Voici les noms des nouveaux cardinaux créés au consistoire du 18 mai:

De l'ordre des prêtres:

Mgr Sancha y Nervas, archevêque de Valence, en Espagne, né à Quir-tana del Pidio, le 17 juin 1838.

Mgr André Ferrari, évêque de Come, né à Protignano, dans le diocèse de Parme, le 13 août 1850.

Mgr Dominique Svampa, évêque de Forli, né à Montegrano, diocèse de Fermo, le 13 juin 1851.

Mgr Egide Mauri, de l'ordre des dominicains, archevêque de Ferrare, né à Montefiascone, le 9 décembre 1828.

De l'ordre des diacres:

Mgr François Segna, assesseur du

Saint Office, né à Vallinfreda, dans le diocèse de Tivoli.

Le R. P. André Steinhuber, de la Compagnie de Jésus, théologien de la Pénitencerie, né à Uttlau, dans le diocèse de Passau, le 11 novembre 1825. Il était réserve *in petto*, depuis 1893.

LE SECRET D'UN CARMEL

Nous avons déjà parlé de cette étude si opportune qui vient de paraître. Voici ce qu'en dit M. l'abbé D. Gosselin, dans la *Semaine religieuse*, de Québec:

"Cet opuscule a pour but de faire connaître le genre de vie des Carmélites, dont on n'a guère d'idée dans le monde. Après l'avoir parcouru, on comprend mieux les services inappréciables que rendent ces vierges vouées à la prière et à la pénitence. Que deviendrait la société, sans ces communautés d'âmes saintes—véritables paratonnerres spirituels—qui prient pour ceux qui ne le font pas! On doit donc remercier Dieu d'avoir doté notre pays d'un Carmel, dans la capitale commerciale, le prier de daigner achever son œuvre, et ne pas oublier que nous devons payer de retour les services spirituels que nous recevons.

"Eh bien! il se présente une excellente occasion de faire acte de reconnaissance. Le monastère du Carmel, de Montréal, déjà trop resserré entre le fleuve Saint-Laurent et la rue Notre-Dame, est envahi par le hâvre, et la construction d'un nouveau cloître, dans un autre quartier, s'impose nécessairement. Mais nos pauvres Carmélites sont loin d'avoir les ressources que vont exiger ces dépenses considérables. Il est donc de notre devoir, ou plutôt de notre intérêt, de leur tendre une main charitable en cette circonstance. Que les moins fortunés achètent l'opuscule que nous recommandons à tous nos lecteurs, et qu'ils peuvent se procurer pour la modique somme de vingt-cinq centimes. Que ceux qui sont mieux partagés sous ce rapport, ouvrent leur bourse et donnent suivant leurs moyens. L'argent que l'on donne est le seul que l'on soit sûr de ne pas perdre."

D. G.

LES ETATS-UNIS DEPENDANTS PAR UN SUISSE

M. Fleiner, de Zurich, un journaliste suisse, qui s'est rendu à l'Exposition de Chicago, a dépeint les Etats-Unis tels qu'il les a vus, et il dit:

"Les Etats-Unis sont un grand pays, à côté duquel l'Europe n'est qu'une petite presqu'île. L'Amérique est le pays d'une étendue énorme et de dimensions immenses, le pays du dollar et de l'électricité. Ses plaines sont plus vastes, ses fleuves plus profonds, ses cataractes plus majestueuses, ses ponts plus longs, ses trains plus rapides, ses catastrophes plus horribles que dans n'importe quel pays du monde. Ses maisons sont plus hautes, ses coquins plus nombreux, ses millionnaires plus riches, ses pauvres plus malheureux, ses voleurs plus hardis, ses assassins plus féroces, les gens bien élevés plus rares que n'importe où. C'est le pays

des rateliers, des corsets incroyables, des maladies terribles, de la corruption générale, du spleen efféré, de la folie systématique, des étés énormément chauds, des hivers terribles, des hommes exténués. Les vieillards y sont plus jeunes et les jeunes gens plus vieux que chez nous. Les nègres sont plus noirs et les blancs plus jaunes que dans les autres pays. C'est le pays d'inouïes richesses naturelles et de la rapacité humaine la plus incroyable, le pays des contrastes, des extrêmes fabuleux, de l'orgueil le plus insensé, le pays du colossal, du pyramidal.

Combien d'européens sont allés là-bas croyant y trouver la fortune et le bonheur et ont péri dans la misère la plus noire dont nous n'avons aucune idée dans notre vieille Europe. On risque d'y perdre corps et âme, et vaut-il cent fois mieux rester dans notre vieille Europe.

LE MAL DU DEDANS

« Non, s'écrie l'Electeur, le mal du dedans n'existe pas. C'est une invention des abâtardis ou des esclaves d'un parti politique. C'est un dérivatif purement chimérique dont ils se servent pour éluder leur devoir. »

Un « dérivatif purement chimérique », est un dérivatif qui n'existe pas. C'est bien cela, quoique l'Electeur ait voulu dire tout le contraire. Le dérivatif est chimérique, c'est-à-dire n'existe que dans l'imagination de l'écrivain libéral, mais le mal dont il nie l'existence, le mal du dedans, existe bien réellement.

C'est le mal du dedans qui constitue le vrai danger pour la race canadienne-française.

En effet, que pourraient faire contre nous tous les ennemis du dehors, tous les orangistes, tous les francs-maçons, tous les membres de la P. P. A., si l'esprit de parti ne nous divisait en deux camps hostiles qui s'entre-déchirent sans cesse pour l'amour du pouvoir ?

Cet esprit de parti, l'Electeur n'en est pas seul responsable, sans doute, mais il a sa large part de responsabilité.

Le mal du dedans existe aussi sous d'autres formes.

Il y a le mal incalculable que fait la mauvaise presse soi-disant catholique de la province de Québec, depuis la feuille ouvertement anticléricale qui circule librement parmi nos populations sous prétexte d'être un journal de parti, jusqu'à l'organe hypocritement libéral, bleu ou rouge, qui publie des comptes rendus des fêtes religieuses dans une colonne et des réclames en faveur du mauvais théâtre dans une autre !

Il y a le mal épouvantable des romans abominables qui infectent notre pays, vendus par des libraires, distribués en prime par les journaux, reproduits en feuilleton à des milliers d'exemplaires.

Il y a le mal des attaques incessantes et perfides contre le clergé, contre les institutions religieuses, contre les doctrines mêmes de l'Eglise. Il y a le scandale des poursuites civiles contre des évêques trainés devant les tribunaux laïques pour avoir accompli les devoirs de leur charge pastorale.

Il y a le mal du théâtre malsain que des journalistes soi-disant catholiques ont réussi à implanter dans notre pays malgré les exhortations de l'autorité religieuse.

Il y a le mal des idées fausses et subversives en matière scolaire qui s'affichent en maint journal, et plus haut encore.

Tout ce mal du dedans est bien réel, et constitue, nous le répétons, le seul véritable danger pour notre race ; car seul ce mal peut ruiner la foi de nos populations. Le mal du dehors peut nous persécuter, nous ravir nos biens temporels, nos droits constitutionnels. Mais s'il n'était aidé par le mal du dedans il ne pourrait rien contre notre bien par excellence : la foi en Jésus-Christ et la soumission à son Eglise.

Le mal du dedans est tellement évident que l'Electeur, après avoir déclaré qu'il « n'existe pas » est obligé d'en admettre l'existence dans les termes suivants :

« Pour notre part, nous ne saisissons pas le sel de ces allusions irrévérencieuses aux choses d'église, dans lesquelles se complaisent quelques écrivains. Il y en a qui se croient extrêmement spirituels quand ils ont parlé du goupillon, et qu'ils ont donné du calotin et du sacristain à leurs adversaires. Ce sont des plaisanteries de fort mauvais goût, et la plupart du temps, hâtons-nous de le dire, ceux qui s'y adonnent n'en mesurent pas toute la portée. Au fond, ils ne sont pas plus mauvais que les autres. Simple exubérance de l'esprit gaulois, frondeur par instinct, que nous tenons de nos pères. Les Français, dit Max O'Rell, sont des braggarts of vice, des fanfarons du vice : tel qui se vante d'avoir fait les cent coups n'a peut-être jamais tué une mouche. »

« Et puis, en y réfléchissant, les rieurs seraient bien empêchés de dire ce qu'il y a de si risible dans le costume du prêtre ou dans les cérémonies d'église qui jouent un rôle si consolant dans toutes les grandes époques de la vie, depuis le baptême jusqu'au De profundis. »

« Dans un pays comme le nôtre, les journaux politiques ont doublement tort de donner dans ce travers. Ils savent que ces écarts seront exploités, non contre eux, mais contre leur parti tout entier. L'intérêt du parti n'est pas leur propriété ; ils n'ont pas le droit de le compromettre pour un bon mot, surtout quand il est d'un goût douteux. »

« D'un autre côté, ceux qui exploitent ces incartades isolées et qui en rendent responsables tout un parti sont encore plus coupables. Ils calomnient sciemment des compatriotes, pour servir des fins politiques. »

Dans ces lignes l'Electeur fait des admissions qu'il cherche à cacher. Il admet qu'il y a des écrivains qui se livrent à des railleries sur les choses saintes. Mais, dit-il, ces gens-là ne sont pas, au fond, plus mauvais que les autres ! Des journalistes passent leur temps à se moquer des dogmes, à battre en brèche la foi catholique, à parler mal du clergé à tout propos et à propos de rien. Simple exubérance de l'esprit gaulois, s'écrie l'Electeur ! Ces écrivains-là, après tout, sont de braves gens, aussi bons, meilleurs même, que ceux qui font tout le contraire ! Car, dit-il, ceux qui signalent ces « incartades isolées », se produisant à jet continu, sont plus coupables que ceux qui les commettent ! Admirable logique ! exubérance de l'esprit gaulois !

Mais, dit l'Electeur, ce qui est coupable, c'est d'exploiter ces incartades contre tout un parti politique.

Le confrère, s'il voulait être honnête, devrait admettre que la Vérité, qui est surtout visée, puisque c'est surtout elle qui s'applique à combattre le mal du dedans, ne s'est jamais rendue coupable de cette exploitation ; puisque, depuis treize ans, elle fait la guerre au mal de

quelque côté qu'il se montre. De fait, nous avons soutenu probablement plus de polémiques contre des journaux soi-disant conservateurs que contre des feuilles ouvertement libérales.

D'ailleurs, à qui la faute si les écrivains qui font des « allusions irrévérencieuses aux choses d'église », qui parlent du « goupillon », qui donnent du « calotin et du sacristain à leurs adversaires » ; à qui la faute si ces écrivains se rencontrent pour ainsi dire invariablement dans les rangs du parti libéral ? C'est la faute du parti libéral lui-même qui refuse de rompre carrément avec l'élément radical qu'il a toujours eu sur les bras, qu'il n'ose jamais répudier d'une manière autorisée et catégorique, dont il ne repousse jamais l'alliance de façon à s'en débarrasser, qu'il ménage et excuse, même en le blâmant, comme le fait l'Electeur en ce moment.

A PROPOS D'UNE CIRCULAIRE

Nous avons eu communication d'une lettre-circulaire que le conseil d'hygiène de la province de Québec vient d'adresser à tous les curés. Cette lettre commence ainsi :

« Révérend monsieur. — Le Conseil d'Hygiène me charge d'attirer votre attention sur un état de chose (sic) déplorable au point de vue sanitaire, et, dans certains cas, contraire à la décence. Il s'agit des cimetières et des charniers de la Province. »

Suivent une foule d'observations, plus ou moins bien fondées, sur la manière d'enterrer les morts. Pour le moment, nous voulons nous occuper de la forme plutôt que du fond de cette lettre.

1o Le ton est déplacé. En effet, la lettre laisse, ou plutôt fait supposer qu'il existe, généralement, dans nos cimetières un état de choses déplorable au point de vue sanitaire et même parfois contraire à la décence, sans que les prêtres et les évêques s'en soient jamais aperçus ; puisque le conseil d'hygiène est obligé d'attirer l'attention de l'autorité religieuse sur ces abus !

Eh bien ! nous n'hésitons pas à dire qu'une telle supposition est injurieuse, insultante et même mensongère !

Il est moralement impossible que notre clergé, pris dans son ensemble, ne soit pas assez intelligent pour voir des abus contraires à la décence ; il est également impossible que, les voyant, il soit assez peu soucieux de son devoir pour ne pas travailler à les faire disparaître. Dire autre chose de notre clergé, en règle générale, c'est certainement le calomnier.

Maintenant, s'il y avait des exceptions à cette règle, c'est un remède appliqué aux cas particuliers qu'il fallait, non pas une circulaire qui, adressée à tous les curés, devient une véritable insulte, nous le répétons.

2o Nous prétendons que cette circulaire est absolument « contraire à la décence » pour une autre raison : elle viole, d'une manière grave, la déférence que l'Etat doit à l'Eglise, même dans les pays où le pouvoir civil ne reconnaît pas le pouvoir ecclésiastique.

Il peut se faire que l'Etat ait besoin de communiquer officiellement avec les curés, mais il n'y a qu'un moyen régulier et correct de faire cette communication ; c'est que l'Etat s'adresse aux évêques. Si ceux-ci jugent à propos de transmettre la communication du pouvoir civil à leurs prêtres, c'est parfait, car alors tout se passe dans l'ordre. Mais c'est intolérable que le pouvoir civil communique ses instructions aux curés directement ; car c'est ignorer l'autorité épiscopale et, de plus, c'est traiter les curés comme des fonc-

tionnaires civils ; double abus infiniment plus « contraire à la décence », infiniment plus dangereux que l'état de chose qui peut exister dans certains cimetières.

Il y a au moins un des ministres actuels de la province en état de comprendre la gravité de cet abus que nous signalons ; c'est l'honorable M. Chapuis. Nous le prions d'y voir.

3o. Enfin la circulaire condamne les « cimetières qui entourent l'église ». Nous avons déjà protesté contre cette idée absolument païenne qui, sous prétexte d'hygiène, veut cacher les cimetières pour faire oublier aux vivants les morts et la mort.

C'est une coutume éminemment chrétienne que celle de faire reposer les trépassés autour des églises. C'est une coutume que l'Eglise, mère des peuples, sauvegarde par excellence de la santé du corps, a sanctionnée pendant des siècles ; elle ne saurait être dangereuse.

FAUSSE DOCTRINE

Nous lisons dans le Canada, d'Ottawa, à la date du 28 mai :

« L'école appartient à l'Eglise pour l'éducation et à l'Etat pour l'instruction. »

Dire que l'école appartient à l'Etat pour l'instruction c'est professer une doctrine radicalement fautive. C'est aux parents qu'appartient l'école pour ce qui regarde l'instruction purement profane.

La doctrine qui fait de l'école une appartenance de l'Etat est aussi dangereuse que fautive. C'est en se basant sur cette doctrine que l'on persécute les catholiques dans presque tous les pays du monde. C'est en vertu de cette erreur fondamentale que l'on viole les droits des parents catholiques au Manitoba et au Nord-Ouest.

Revenons donc aux principes de droit naturel : l'école appartient aux parents. Quant aux parents catholiques, ils sont soumis à l'Eglise, à l'école comme ailleurs. Voilà la vraie doctrine. Voilà le seul terrain sur lequel nous puissions livrer bataille avec quelque chance de succès, puisque c'est le seul où catholiques et protestants peuvent se réunir. Nous disons aux protestants : de droit naturel vos écoles vous appartiennent ; faites-en ce que vous voudrez. Nous ne demandons pour les minorités des autres provinces que la jouissance d'un droit naturel dont jouit la minorité dans la province de Québec.

Cela devrait être le programme des prochaines élections fédérales. C'est court, facile à comprendre et acceptable pour tous les hommes raisonnables.

Deux sottises de M. Fréchette

Nous lisons cette singulière phrase dans le dernier Corrigeons-nous de M. Fréchette :

« Payer une messe » ou « payer pour une messe » révoltent en effet le sentiment religieux, mais c'est pourtant ainsi qu'il faut dire. »

M. Fréchette voudrait-il bien nous dire pourquoi ou en quoi les expressions « payer une messe » ou « payer pour une messe » révoltent le sentiment religieux ? Et si ces expressions, tout en révoltant le sentiment religieux, sont parfaitement françaises, que faut-il faire ? Abolir la coutume de payer des messes, sans doute, puisque c'est là le seul moyen de faire disparaître l'expression française mais révoltante ! Comme il est facile, quand on a l'esprit tourné d'une certaine façon, de dire inconsciemment de grosses sottises !

.

Le même M. Fréchette, parlant du vote unanime des évêques contre le projet Masson au comité catholique du conseil de l'Instruction publique s'exprime comme suit :

" On sait aussi que tous les évêques de la Province avec deux laïques se prononcèrent contre la motion.

" Mais ce que tout le monde ne sait pas, c'est que N. N. SS. les évêques étaient en principe loin d'être unanimes sur le point en litige.

" Au contraire, si l'on en croit certaines rumeurs, quatre des membres les plus distingués de notre épiscopat étaient favorables à la proposition de M. Masson, et n'ont cédé qu'aux sollicitations pressantes de leurs collègues, appuyés sur des considérations d'opportunité purement restrictive."

Ainsi, d'après M. Fréchette, les "membres les plus distingués de notre épiscopat" et seraient ceux qui pensent d'une façon qui votent d'une autre. On voit parfois au parlement des députés qui ont parlé contre une motion voter ensuite pour cette motion, ou vice versa, mais ce spectacle n'a rien de distingué.

Nous croyons que l'ami de Sarah serait fort empêché de nommer les quatre évêques qui, selon lui, ont voté contre une proposition qu'ils favorisaient en secret. M. Fréchette a porté là une grave accusation qu'il ne doit pas être en état de prouver.

A travers la presse canadienne

Echantillon du persiflage auquel se livre habituellement la *Liberté*, de Sainte-Scholastique. Nous lisons dans cette feuille à la date du 24 mai:

" *L'Interprète*, de Montebello, vient de trépasser après avoir, sa vie durant, fait partie de ce qu'on est convenu d'appeler la bonne presse. Les accolades de M. Bourassa avec les p'tits manteaux paraissent avoir été fatales à son journal et il a compris trop tard qu'il est malsain de vivre sous la houlette de M. Tardivel.

" Nous éprouvons toutefois de sincères regrets à l'occasion de la mort de *L'Interprète* qui avait une certaine teinte libérale et qui était le seul organe des Canadiens-Français de Prescott et Russell.

" *Speret Israel in Domino.* "

Nous lisons dans le *Quotidien*, de Lévis, à la date du 25 mai :

" Le *Spectateur* de Hull est à peu près le seul journal catholique de la Province qui se soit prononcé ouvertement en faveur de M. Meredith dans la présente lutte.

" Cet isolement semble le rendre confus et il cherche un moyen de faire passer pour des libéraux tous ceux qui sympathisent avec sir Olivier Mowat.

" Il est vrai que toutes les mesures de M. Mowat ne sont pas parfaits. Ses principes politiques, à nos yeux, ne le sont pas également.

" Mais, dans les circonstances, il s'agit pour nous, catholiques, d'une question qui doit primer toutes les autres; il y va de la liberté religieuse de nos coréligionnaires d'Ontario.

" M. Mowat peut avoir des projets de législation plus ou moins dangereux, mais le programme arrêté de M. Meredith étant précisément celui des Greenway, des Martin, des Haultain, etc., un catholique ne saurait y adhérer, sans prostituer honteusement ses idées et ses opinions en matière de religion."

C'est bien là notre manière de voir; mais qu'en pense la *Minerve* ?

Nous lisons dans le *Monde*, à la date du 31 mai :

" La *Patrie* disait l'autre jour que la motion Masson relative aux certificats d'étude des instituteurs, n'avait été retiré que sur "l'engagement, pris par les membres ecclésiastiques du Conseil de l'Instruction Publique, de présenter à la prochaine réunion, de mesuro qui réponde aux intentions et aux vœux exprimés par

l'hon. M. Masson."

" Le *Courrier du Canada* se dit en mesure de déclarer que les termes de cette information sont absolument inexacts.

" Eh bien, tant pis. "

En d'autres termes: la *Patrie* affirme que les évêques ont capitulé; le *Courrier du Canada*, qui doit être mieux renseigné que la *Patrie*, puisque son directeur siège au conseil de l'Instruction publique, déclare que les termes de cette information du journal libéral sont absolument inexacts; et le *Monde*, qui s'intitule le seul journal indépendant du pays, lâche un gros soupir en apprenant que la *Patrie* se trompe.

Le *National*, de Montréal, numéro du 25 mai, a publié le plus atroce anglicisme que nous ayons jamais vu. C'est au cours d'une longue réclame en faveur d'un remède breveté que l'on trouve cette énormité qui revient à deux reprises; d'abord dans le titre: "Triste histoire d'un cultivateur. Il s'injurie à l'épine dorsale pendant qu'il travaillait dans les bois." S'injurier à l'épine dorsale! Comme qui dirait: Se chanter pouille aux reins! Plus loin, ce cultivateur excentrique raconte ce qui suit: "Un jour, pendant que je maniais des billots (sic), l'un d'eux glissa et roula sur moi, m'injuriant sérieusement à l'épine dorsale". Pour pouvoir comprendre ce charabia, il faut savoir que *injurer*, en anglais, veut dire *blesser*. Quand donc nos journalistes vont-ils se décider à faire la guerre à l'anglicisme ?

Nous avons reçu le premier numéro d'un nouveau journal publié à Arthabaskaville, le *Echo des Bois-Francs*. C'est un journal de parti, un organe du parti conservateur. Il déclare "aimer les principes, la politique et les tendances de ce parti", être "fier de son passé", et "avoir foi en son avenir". Nous trouvons cette profession de foi politique assez peu opportune; car en ce moment même des esprits sérieux se demandent s'il ne faut pas, dans l'intérêt de la race canadienne-française, inaugurer une politique qui pourrait bouleverser les partis politiques existants. Le *Echo des Bois-Francs* se déclare, en même temps, foncièrement catholique; et ce qu'il dit, à ce propos, est irréprochable. Seulement, nous remarquons que M. C. C. Cleveland, député fédéral, est le premier vice-président de la société qui dirige le nouveau journal. Or, M. Cleveland, si nous ne nous trompons pas, est protestant. Comment un protestant va-t-il pouvoir contribuer à la direction d'une feuille qui se proclame "soumise à la direction de l'Eglise"? C'est un curieux problème dont nous suivrons avec intérêt la solution.

Nous lisons dans la *Liberté*, feuille radicale :

" La mission que s'est donnée Mgr Ireland, comme les autres prélats américains, est de réconcilier l'Eglise et le siècle. Pour y arriver, dit l'*Univers*, ils ne se sont jamais, comme dans d'autres pays, cantonnés dans la superstition d'un passé politique, éphémère et contingent comme tout ce qui touche aux passions et aux expédients humains."

Le *Courrier du Canada*, numéro du 4 juin, termine ainsi un article sur la question des écoles du Manitoba et du Nord-Ouest:

" La différence qu'il y a entre l'*Electeur* et nous, c'est que nous voulons attribuer à chacun la responsabilité qui lui incombe, au gouvernement aussi bien qu'à l'opposition; tandis que l'*Electeur* veut accabler le seul gouvernement, et nie la part de responsabilité de son parti. Si l'opposition est en faveur de l'intervention fédérale pour forcer Manitoba et l'Ouest à respecter les droits des minorités, qu'elle le dise à haute et intelligible voix, et nous applaudirons avec enthousiasme, sans nous soucier des liens de parti. C'est

honnête cela et c'est compréhensible. Seulement, nous voulons savoir où nous allons. Est-ce déraisonnable ? "

PETITES NOTES

— La *Liberté*, de Sainte-Scholastique, nous annonce qu' "il paraîtra prochainement à Montréal un journal qui tiendra une position moyenne entre le *Canada-Revue* et les journaux orthodoxes." C'est-à-dire un peu plus audacieux que la *Patrie* et un peu plus hypocrite que le *Canada-Revue*. Dans la dernière livraison de sa feuille interdite, M. Filiatrault annonce la publication probable de cette feuille "aux idées larges et réformatrices comme l'était au début le *Canada-Revue*, avant que les événements aient nécessité son orientation vers un antagonisme religieux que les suites n'ont fait qu'aggraver et augmenter". C'est nous qui soulignons. Ainsi, de l'aveu même de M. Filiatrault, le *Canada-Revue* n'est plus un journal "aux idées larges et réformatrices", mais un simple instrument d'antagonisme religieux qui ne fait que s'aggraver et augmenter! On veut se reprendre. On songe à fonder un nouveau journal ayant le même programme que le *Canada-Revue*, avec une plus forte dose d'hypocrisie et de dissimulation; c'est-à-dire une feuille encore plus perverse et plus dangereuse que le journal interdit lequel finira, sans doute, par disparaître.

— M. Clarke Wallace, contrôleur des douanes dans le gouvernement de sir John Thompson, vient d'être réélu grand-maître des orangistes. C'est édifiant!

— Pour un journaliste instruit, M. Tarte commet parfois des impairs qui étonnent et qui seraient à peine à leur place dans les colonnes de la *Minerve*. C'est ainsi qu'il vient d'écrire dans le *Cultivateur* un article rageur contre l'honorable M. de Boucherville parce que celui-ci, dit-il, s'appellera à l'avenir: "Sir Charles". Or tous ceux qui savent quelque chose n'ignorent pas que l'honneur offert à M. de Boucherville, le titre de *compagnon* de l'ordre de S. Michel et de S. George, ne confère pas à celui qui le porte le droit d'être appelé *Sir*.

— La grève des mineurs de charbon bitumineux continue dans toute la région houillère des Etats-Unis. On signale des actes de violence et une grande destruction de propriété par les grévistes en plusieurs endroits, notamment dans l'Indiana.

— Plusieurs de nos lecteurs nous ont signalé un entrefilet dans la *Revue mensuelle*, du Dr Bataille, livraison d'avril, où un fonctionnaire canadien est mis en accusation d'une façon très grave. Nous ne saurions reproduire cette accusation, car elle n'est appuyée sur aucune preuve. Nous avons écrit immédiatement au directeur de la *Revue*, afin de savoir à quoi nous en tenir à ce sujet. Il nous faut plus que de simples affirmations pour dénoncer le personnage en question. Si l'on nous fournit des *preuves sérieuses*, nous ne reculerons pas devant le pénible devoir de lui arracher son masque, si réellement il en porte un. Mais nous ne voulons commettre aucune injustice; et, de plus, nous sommes en garde contre les pièges.

COLONISATION

" Pas moins de trente-deux familles canadiennes-françaises, venant des Etats de la Nouvelle-Angleterre, du Michigan, ou autres parties des Etats-Unis, sont allées se fixer au Lac Saint-Jean, durant les quelques dernières semaines, " a dit un pionnier de ce district à un reporter du *Star* ces jours-ci. " C'est la désastreuse condition financière, ajoute le *Franco-Canadien*, les grèves sans cesse renaissantes et la fermeture d'une foule d'établissements industriels qui engagent nos compatriotes à revenir sur le sol de la patrie, pour y vivre sur un patrimoine à la portée de tous et qui peut leur procurer une existence paisible et heureuse."

Les terres à coloniser abondent dans la province de Québec, non seulement dans les districts du Lac Saint-Jean, de l'Ottawa, de la Gatineau, du Lac Témiscamingue mais aussi dans la belle vallée de la Matapédia, dans la partie nord-est de la province. Nous insistons sur les avantages réels qu'offre cette dernière région, non parce que nous ne nous intéressons pas aux autres districts, mais parce que la vallée de la Matapédia nous paraît avoir été trop négligée par ceux qui s'occupent de l'œuvre vitale de la colonisation. Nous voudrions appeler l'attention de qui de droit sur les ressources et les avantages que l'on trouve dans l'est de la province aussi bien que dans le nord et l'ouest.

PUBLICATIONS RECUES

Esquisse Historique. La politique Cartier-Macdonald. Conférence prononcée au club Cartier-Macdonald le 1er mars 1894, par le président M. J. R. Prince, avocat! Publiée par la compagnie du journal la *Semaine politique*. Imprimée par la compagnie d'imprimerie commerciale. Québec. 1894. Brochure d'une trentaine de pages. Certes, nous sommes loin de partager toutes les idées politiques de M. Prince, mais nous aimons à dire que son travail est sérieux, bien pensé et bien écrit.

Etude archéologiques et Variétés, par Alphonse Gagnon, Lévis. Imprimé par Mercier et cie, Libraires-éditeurs. 1894. Joli volume bien imprimé de 380 pages. M. Gagnon est un travailleur de mérite, un chercheur patient et consciencieux. Dans ce volume, M. Gagnon nous parle des *Mound builders* ou constructeurs de tumulus aux Etats-Unis, de la civilisation toltèque, du Vinland, des Sagas, de Christophe Colomb, du tremblement de terre de 1663, du lac Mistassini, sujets qui offrent tous un réel intérêt.

— M. Jacques Auger nous écrit pour nous déclarer qu'il n'est pas l'auteur de l'article *in re* Chapman-Fréchette paru dans l'*Union libérale* et dont nous avons donné un extrait la semaine dernière.

MONSIEUR L'ABBE MARTEL

Par la mort de monsieur l'abbé Joseph-Stanislas Martel, curé des Grondines, la *Vérité* perd un de ses appuis les plus constants, un de ses amis les plus fidèles. M. Martel était doué d'un esprit supérieur, d'une belle intelligence, d'une puissance de raisonnement peu ordinaire. Il voyait clair et s'exprimait clairement. Sous une écorce rude il cachait un cœur d'or. Il ne savait seulement pas ce que c'est que le respect humain, le calcul intéressé, l'intrigue. Il marchait droit, ne craignant que Dieu, ne voulant plaire qu'à Lui. Il aimait l'Eglise d'un grand et véritable amour, de l'amour d'un fils. Pour défendre les droits de cette sainte Mère, il oubliait ses propres intérêts, s'exposait à des désagréments qui font reculer le grand nombre. Il frappait fort, mais toujours juste. C'était un grand caractère; et, malgré certaines aspérités qui cachaient ses qualités à ceux qui ne regardent qu'à la surface des hommes, c'était un saint prêtre, plein de piété, de foi, de droiture, de saine doctrine et de véritable charité. Que sa belle et forte âme repose en paix!

Nous lisons dans le *Monde* :

" La *Minerve* se défend d'avoir écrit une seule ligne recommandant à nos compatriotes d'Ontario de voter en faveur de M. Meredith et de ses partisans.

" Si notre confrère relisait certains de ses articles, il serait peut-être scandalisé."

Une légende

(Des Annales catholiques.)

Le touriste qui visite l'ancienne abbaye de La Verne doit ressentir une impression profonde en présence de ces ruines sacrées qui lui rappellent tout un passé de foi et de grandeur. Bâti dans un site merveilleux, sur un contrefort des Maures, le célèbre monastère dominant de la crête de ses murs les forêts de chênes-lièges et de châtaigniers qui l'entourent semble fixer au delà des ondulations montagneuses qui se déroulent à ses pieds le vaste horizon d'une mer toujours azurée. Huit siècles, en passant, n'ont pu ébranler ses murailles; quelques mois ont suffi à la révolution pour les faire crouler. Aujourd'hui, le voyageur étonné s'arrête avec respect devant ces décombres et cherche à découvrir dans cette poussière quelque relique précieuse de ce qui fut, pendant huit siècles, l'asile inviolable de la vertu et de la charité.

L'abbaye de La Verne doit avoir sa légende comme tous les monuments religieux du moyen-âge. Le grand-père Xavier, de joyeuse mémoire, nous la dira.

Ce bon vieillard, toujours prêt à parler et à rire, avait appris beaucoup de choses en parcourant le cycle de ses 92 ans; aussi, faisait-il ses récits avec un aplomb qui dénotait en lui une prodigieuse mémoire et sous lequel perçait, quelquefois, une pointe de parfaite ironie à l'adresse de ses héros et de ceux qui avaient le plaisir de l'écouter.

Un soir d'hiver, assis près d'un ardent foyer, nous nous entretenions de l'antique couvent et de la gloire de son passé, lorsque le vieillard qui nous écoutait sans avoir pris part à notre conversation, releva la tête et nous dit :

— Savez-vous comment l'abbaye fut fondée et à quel fait dramatique elle doit le nom qu'elle porte ?

Le silence fut notre seule réponse.

— Ecoutez, je vais vous l'apprendre, reprit-il.

« En l'année 1159, par une soirée du mois d'avril, trois voyageurs montés sur des chevaux vigoureux suivaient un sentier rocailleux tracé par les bêtes de somme dans les épais taillis couvrant les collines qui se détachent de la chaîne des Maures et descendent parallèlement à la mer. Le mistral hurlait comme un fauve dans les gorges des vallées, tordant les arbres, ébranlant les rochers et poussant dans le ciel des masses de nuées qui, bientôt dévorées par la tourmente se perdaient dans l'azur avant d'atteindre l'horizon. La lune se montrait toute ronde au-dessus des forêts et sa pâle lumière en pénétrant à travers le feuillage agité prenait la forme de mille petits feux sautillant sous l'obscur enveloppe des bois. Dans le ravin creusé dans les flancs escarpés des collines un torrent grossi par les pluies qui avaient précédé la tempête mêlait le grondement de ces eaux à celui des violentes raffales qui retentissaient dans les profondeurs de l'étroite vallée. Des bruits sinistres, le craque-

ment des arbres déracinés, les cris plaintifs des animaux immobilisés dans leurs repaires par l'ouragan dominaient, parfois, le tumulte des éléments déchaînés, en inspirant aux voyageurs qui s'étaient aventurés à pareille heure, dans ce lieu désolé, une terreur qu'ils ne pouvaient se dissimuler entre eux, malgré leur étonnante bravoure.

— Monseigneur, dit l'un d'eux, avec respect, le vent est d'une telle violence que votre Grâce s'expose à être précipitée au fond de ce ravin si elle s'obstine à rester plus longtemps à cheval.

— Richard, répondit le baron Pompé, sommes-nous encore éloignés du lieu que nous devons atteindre ?

— Le pas du Capitaine est à l'entrée de cette gorge qui me paraît franchissable pour le moment; il serait dangereux, je crois, de vouloir tenter le passage.

— Il est de toute nécessité, malgré les obstacles qui peuvent se présenter à nous, de continuer notre route, fit le baron.

— Monseigneur, je suis aux ordres de votre Grâce, et si elle le permettait, je marcherai devant Elle pour lui ouvrir le chemin !

— Non, à tout Seigneur, ton honneur ! Suis-moi !

Pompé, seigneur de Bormes et autres lieux, était, alors, un homme d'une quarantaine d'années, portant sur sa physionomie le cachet de l'indomptable énergie qui le rendait si redoutable aux gens de ses domaines et à ses nobles voisins. De haute taille, robuste, superbement cambré sur des muscles d'acier, ayant la tête fière et le regard hautain, il paraissait jeter un perpétuel défi à tout ce qui pouvait se mettre en travers de sa route ou l'arrêter dans l'exécution des projets qu'il avait conçus. Le danger décuplait son courage, la résistance sa témérité. Brave comme un lion il en avait la férocité : son ennemi vaincu ne pouvait trouver grâce sous le fer de son épée; peu scrupuleux en religion comme en morale, débauché et coureur d'aventures, il vivait dans les plaisirs, et de rapines, et, lorsqu'après avoir frappé d'estoc et de taille sur la tête de ses ennemis, il rentrait dans son manoir avec les mains vides, il frappait de la même façon sur les épaules de ses serfs pour les obliger à les lui remplir.

Comment se trouvait-il, au moment où nous nous occupons de lui, dans un lieu si éloigné de son domaine, bravant Dieu et la tempête ?

Le mécréant poursuivait la réalisation d'un de ces projets infâmes qui le faisaient passer aux yeux des populations effrayées pour un suppôt de Satan. Pour en rassurer l'exécution il avait exigé le concours d'un Seigneur des environs qu'il dominait de toute la force de sa criminelle audace, qui, entièrement soumis à ses volontés, le suivait pas à pas, souvent sans profit dans ses coupables entreprises.

Bargemon était au font un honnête homme. Chef d'une baronnie dont les limites ne dépassaient pas le tour de l'horizon qu'il avait sous les yeux lorsque, debout sur le donjon de son château, il méditait sur

le rôle honteux qu'il remplissait auprès de son puissant voisin, il portait, cependant, dans ses armes, des attributs témoignant de la grandeur qui, dans les siècles écoulés, avait entouré le nom de ses ancêtres. Timide sous le regard impérieux de Pompé il retrouvait en face du danger toute l'énergie de son caractère chevaleresque. Ne comptant dans le combat ni le nombre, ni la valeur de l'ennemi, il se jetait dans la mêlée, avec une furieuse audeur, uniquement, disait-il, pour satisfaire son amour-propre d'homme d'épée, oubliant trop souvent, hélas ! qu'il combattait pour une cause qui de-

vait le déshonorer. L'amour qu'il avait eu pour sa mère avait entretenu dans son âme quelques étincelles de la foi profonde qui avait rempli celle de la sainte femme qui lui avait donné le jour. Il craignait Dieu et l'adorait en secret; ce sentiment le sauva. Il put reconnaître, plus tard, dans les terribles épreuves qu'il eut à subir qu'une main mystérieuse le guidait à travers le sombre dédale de sa vie criminelle vers ce rayon de lumière qui annonce un jour nouveau à toute créature humaine souillée, mais non entièrement corrompue.

(A suivre)

Une grande véritable Réduction

— (: : :) —

Occasion exceptionnelle pour acheter un Piano de première classe

— 000 —

15 Magnifiques pianos droits à vendre à une immense réduction et à des conditions de paiement faciles. Ces pianos ont été loués pendant la saison d'été, et, en considération des nombreux montants que nous avons reçus sur ces instruments, nous les vendrons à une grande et véritable réduction.

Chaque instrument est garanti

N'achetez pas sans demander nos prix ou voir nos catalogues qui vous seront expédiés sur demande.

LAVIGUEUR & HUTCHISON

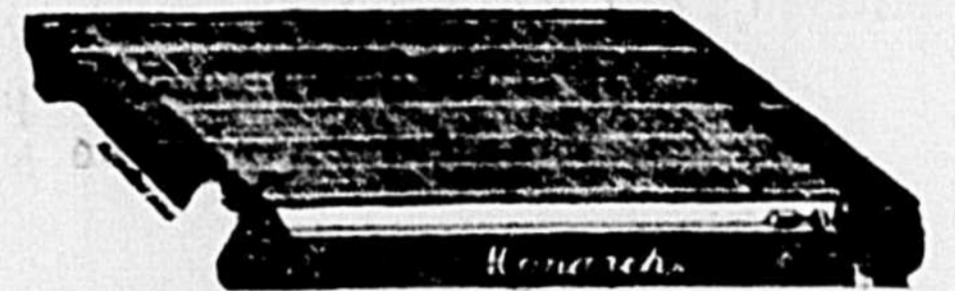
No 141 rue Saint-Jean, H-V
QUEBEC.

Telephone 891.

D. S. RICKABY

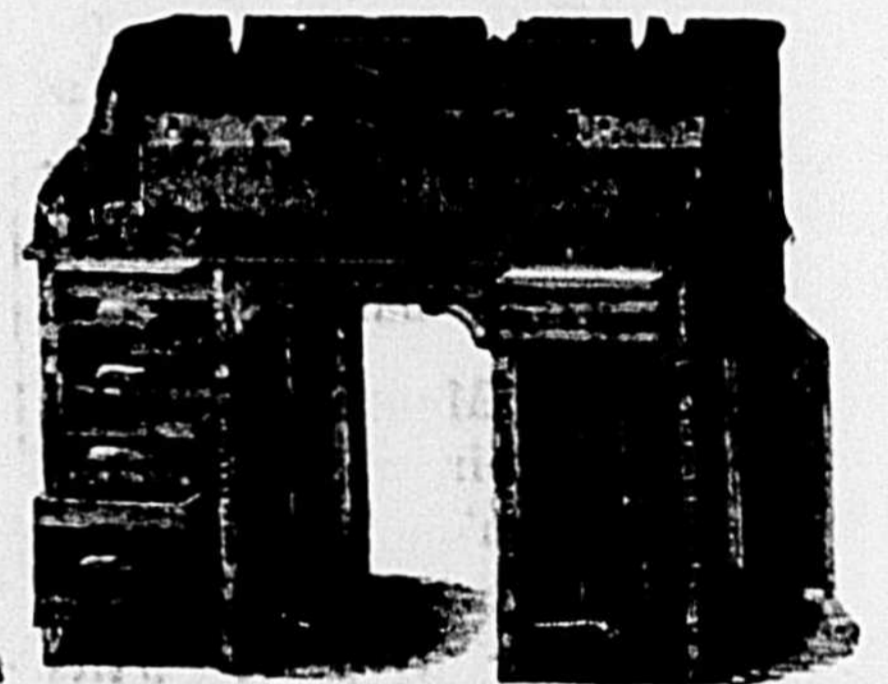
— FABRICANT DE —

SOMMIERS TISSES EN FIL DE FER



— ET DE —

PUPITRES



LES MEILLEURS ET LES MOINS COUTEURS AU CANADA

337 Rue Saint-Jean, Quebec.
Telephone 351

DAIS DAIS DAIS

Damas soie 1 face sou-tache et frange or $\frac{1}{2}$ fin doublure satinette avec 1 sujet sur chaque bande..... \$17.25	Damas tout soie, soutache et franche or $\frac{1}{2}$ fin, doublure satinette 1 sujet sur chaque bande..... \$20.00	Liston or $\frac{1}{2}$ fin de très bonne qualité et très brillant galon or $\frac{1}{2}$ fin frange petits et gros bouillons or $\frac{1}{2}$ fin doublure satinette 1 sujet sur chaque bande..... \$30.00
Le même sans sujet \$11.25	—:—	Damas simulé gros de Tours même prix.

CEs DAIS que nous faisons nous-mêmes sont d'une confection soignée et donneront certainement satisfaction.

FORGUES & WISEMAN

BUREAU ET DETAIL

134 Rue St-Joseph
St-ROCH Quebec.

ENTREPOT

68 Rue St Pierre
Basse-Ville

COMPAGNIE CHINIC

MARCHANDS QUINCAILLIERS

— ET —

Fabricants de clous et de moulanges

QUEBEC

SPECIALITE DE MATERIELS ET D'ARTICLES
De Beurreries et de Fromageries

Le tout au prix de fabrique

AGENTS POUR LE SEL A BEURRE

de ASHTON et de HIGGINGS

PRESURE et COULEUR A BEURRE

DE HAUTE MARQUE

BOIS A BOITES ET TINETTES

— ET GENERALEMENT —

tous les articles quelconques nécessaires à la fabrication

DES BEURRES ET DES FROMAGES